



NOTICE

à lire avant toute demande d'inscription

Les demandes d'inscriptions à l'Écolothèque pour l'année 2026-2027 se font à l'adresse suivante :

<https://ecolothèque.montpellier3m.fr/scolaires/inscrire-sa-classe>

Ces demandes concernent 2 formules d'accueil dont les modalités sont détaillées sur notre site :

- [la visite en autonomie](#)
- [la visite encadrée](#)

Visite en autonomie : Les enfants de cycle 1 sont prioritaires sur ce type d'accueil. Au sein du cycle, les GS sont priorisés, puis les MS, les PS et enfin les TPS.

Visite encadrée : Seulement à partir de la GS (les classes mixtes avec des PS ou des MS sont donc exclues de ce type d'accueil). Les thématiques traitées peuvent être : la faune, la flore, l'étude de milieu, les déchets, l'astronomie, l'énergie, l'eau, la météorologie.

- Pour les GS et CP, seules les thématiques « faune » et « flore » sont développées.
- Les thématiques « étude de milieu » et « déchets » sont proposées à partir du CE1.
- Les thématiques « eau » et « météorologie » sont accessibles à partir du CE2.
- Les thématiques « énergie » et « astronomie » ne s'adressent qu'aux classes de CM.

En fonction de l'intérêt et la qualité du projet développé, une classe encadrée pourra obtenir jusqu'à 4 journées à l'Écolothèque sur l'année scolaire.

Avant toute demande, nous vous invitons à découvrir les actions pédagogiques proposées à l'Écolothèque pour le [cycle 1](#), le [cycle 2](#) et le [cycle 3](#).

Vous pouvez par ailleurs retrouver le détail de toutes nos animations parmi [nos outils pédagogiques en téléchargement](#).

À noter que seules les demandes faites par l'intermédiaire des formulaires en ligne seront prises en compte. Ne pas regrouper les classes sur une seule demande de venue (1 demande = 1 enseignant), même pour les classes dédoublées du réseau d'éducation prioritaire. Chaque demande s'inscrit dans un projet de classe et il est impératif qu'elle soit **rédigée personnellement par l'enseignant titulaire de la classe**. Les inscriptions seront closes le **25-08-2026**.

Le choix des classes retenues s'établit à partir des critères suivants : la structuration et l'intérêt du projet, le cycle de la classe (priorité au cycle 3 pour les classes encadrées), la représentation des différentes communes de la Métropole, la rotation des enseignants reçus à l'Écolothèque.

Toutes les demandes seront étudiées début septembre et les réponses seront envoyées au plus tard début octobre 2026 via les directions et les circonscriptions.

Les classes retenues devront ensuite valider leur venue sur ADAGE.

Remarque : Les demandes qui ne correspondront pas aux critères énoncés dans cette notice, ne seront pas étudiées et ne recevront pas de réponse.